

# LA RÉVOLUTION ET L'ANCIEN RÉGIME<sup>1</sup>

## I

La Révolution semble éclater comme un coup de foudre : tel est, du moins, en 1789, le sentiment général des Français et surtout des étrangers.

Cependant elle a été préparée par plusieurs siècles. Les esprits clairvoyants l'ont pressentie : d'Argenson l'annonce en 1751, on s'y attend encore en 1771, Voltaire la réserve à « nos petits-neveux », Turgot essaie de l'éviter, et, en 1788, presque seul, Mirabeau la mesure d'un regard de génie et prévoit déjà ce qu'elle sera.

Elle est sortie, naturellement, de l'excès des maux du régime social et politique que Richelieu et Louis XIV avaient établi et qu'avaient maintenu, tantôt le consolidant, tantôt l'affaiblissant, Louis XV et Louis XVI : régime fondé sur les privilèges des personnes et des propriétés, sur l'inégalité, l'arbitraire, la confusion et l'incohérence des institutions. Mais ce système était commun à tous les États de l'Europe continentale et remontait à la féodalité que les monarchies des pays unitaires et centralisés avaient laissé subsister en partie, après en avoir détruit les parties gênantes. Seulement, dans les autres États, les sujets étaient plus dociles, plus résignés, moins instruits, et ceux qui y détenaient la culture de l'esprit avaient soin de séparer l'action de la pensée et de compenser les audaces de l'intelligence par la timidité de la vie pratique. En France, et là seulement, pouvait se faire une révo-

1. Leçon d'introduction à un cours public sur la Révolution fait à la Faculté des Lettres de Lille (1905).

lution. Le despotisme y était moins fort, moins tyrannique, parce que les mœurs y étaient plus douces et que l'État y commandait de plus haut et de plus loin ; la servitude seigneuriale y était moins vexatoire, la librairie et la presse plus libres et plus actives, les lumières plus répandues, la richesse des classes supérieures plus grande et mieux répartie, et ainsi tous les abus y étaient plus détestés. L'ancien régime et la haine qu'on lui portait, l'excès des maux chaque jour *sentis* et la vue claire des moyens de s'en affranchir, voilà la cause profonde du changement. « La liberté, écrira plus tard Malouet, voilà toute la magie de la Révolution. »

Ajoutez-y la philosophie ; mais elle ne vient qu'ensuite. « Il n'est personne, a écrit Mirabeau, qui n'avoue aujourd'hui que la nation française a été préparée à la Révolution par le sentiment de ses maux bien plus que par le progrès de ses lumières. » Sans doute, de Montesquieu, par Voltaire et Rousseau, jusqu'à Condorcet, les doctrines ont exercé une grande influence sur les esprits cultivés et même se sont répandues par des canaux secrets jusque dans le peuple ; mais les philosophes — Rousseau lui-même — n'ont pas toujours la hardiesse de pensée qu'on s'est plu à leur prêter ; ils commandent dans les réformes une gradation prudente, conforme à la marche même de la nature ; peu portés à l'action, ils ne poussent pas immédiatement et directement à une révolution. « On n'eût rien fait, écrira en 1791 le constituant Durand-Maillane, pas même en suivant les leçons des philosophes. . . . Dans un temps de révolution où, dès le premier contact des esprits, il fallut se résoudre à acquérir la liberté plutôt qu'à la régler, briser toutes les chaînes ou ne toucher à aucune », on ne procéda pas avec la lenteur conseillée par les philosophes. La Révolution ne se fût pas faite si on ne l'eût « brusquée, si l'on n'eût pris tous les grands décrets d'assaut, comme la Bastille ».

Joignez enfin la Révolution d'Amérique, la Déclaration des droits de Philadelphie, la contagion, toujours grande, de l'exemple et du succès. Mais, sans la Révolution des États-Unis, la Révolution française aurait éclaté au même moment, de la même façon, et se serait développée de la même manière. Les causes essentielles de ce grand mouvement ne sont pas hors de France, mais dans l'histoire même de la France, dans les maux accumulés du passé, les occasions du présent, le caractère permanent du peuple français

et les transformations que près de deux siècles de despotisme lui avaient fait subir.

L'Ancien régime devait conduire fatalement à la Révolution ; il était devenu intolérable, et personne, pas même Turgot, n'avait trouvé les moyens de le mettre en harmonie avec les sentiments et les besoins nouveaux. Pourquoi ce régime, tant de fois condamné depuis Vauban et Fénelon, ne fut-il abattu qu'après 1789 ? Pourquoi les Français tardèrent-ils tant à secouer le joug ?

Les raisons tiennent au caractère du peuple français et surtout à la marche générale de son histoire au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le Français, qui, malgré sa mobilité d'esprit, n'est pas dépourvu d'un grand fonds de patience, était devenu plus docile depuis la monarchie « absolue » ; l'obéissance lui avait été inculquée surtout par Louis XIV, par une administration centralisante, bureaucratique, fiscale, réglementant tout à outrance, par la suppression des initiatives individuelles et des associations si brillantes et si actives au XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup>. On supportait tout ; mais la vivacité de notre tempérament national, la faculté de réagir fortement, font que, lorsque la patience nous échappe, la révolte devient générale et va jusqu'aux extrêmes. On attendait des réformes profondes. Et c'est seulement quand la nation constata l'impuissance irrémédiable de la royauté qu'elle se souleva. Les événements du XVIII<sup>e</sup> siècle expliquent, en outre, pourquoi la Révolution qui, à plusieurs moments, sembla proche, n'éclata point alors. En 1751 ou même en 1771, le système monarchique avait encore trop de cohésion et de force ; malgré les révoltes des Parlements, les intendants, les commandants en chef gardaient toute leur autorité et donnaient au pays une administration éclairée et bienfaisante. Puis la rénovation économique ne faisait que commencer, elle n'avait pas encore complètement donné à la bourgeoisie la puissance que confère l'argent, la confiance qu'il ajoute, la hardiesse qu'il inspire. Après 1787, au contraire, après le déficit, les deux assemblées de notables impuissantes, les Parlements en pleine révolte, à Paris, en Dauphiné, en Bretagne, c'est l'administration instable et sans autorité, les assemblées provinciales et leurs commissions intermédiaires rognant chaque jour sur les attributions des intendants, les mauvaises récoltes et la disette ajoutant au désarroi général, les pillages de grains, les émeutes de

la faim, les refus de paiement des droits seigneuriaux et des impôts, l'anarchie partout : l'État glisse lentement, mais sûrement, vers la dissolution. Circonstances nouvelles, presque inespérées, que les classes éclairées, enrichies et enhardies par le grand progrès économique, ne laissèrent pas échapper. La promesse des États Généraux donna le branle final aux imaginations.

Sans révolution, l'ancien régime, dit-on, serait tombé peu à peu, pacifiquement, pièce à pièce<sup>1</sup>. Sans doute il était irrémédiablement condamné. Mais le système social et politique était encore trop ancien et trop résistant pour disparaître sans de grands déchirements : les intérêts, les passions, étaient trop forts, la monarchie trop attachée au système traditionnel, trop hésitante et incapable d'un grand dessein. La Révolution aurait été seulement retardée, et peut-être la fureur des passions plus longtemps contenues l'aurait-elle rendue plus terrible encore. En éclatant en 1789, elle a économisé à la France et à l'humanité — à quel prix, on le sait — des années de misère et de compression.

## II

La Révolution est la destruction de l'ancien régime et la constitution d'un régime nouveau, mais en même temps, elle est la continuation de certaines traditions politiques, administratives et économiques de l'ancien régime.

Elle a transformé toute la vie de la société française.

D'abord, elle est une révolution sociale, elle a proclamé la liberté et l'égalité des droits, et, par suite, la libération des personnes et des terres, l'égalité de tous les citoyens devant la loi civile, pénale, fiscale, l'admissibilité de tous aux fonctions publiques, etc. Elle est **une révolution économique** : un immense transfert de propriété et, **en théorie du moins**, une libération définitive du travail. — Elle est **une révolution politique**, un transfert de la souveraineté publique,

1. « Si elle n'eût pas eu lieu, — écrit Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution*, éd. 1887, p. 31. — le vieil édifice social n'en serait pas moins tombé partout, ici plus tôt, là plus tard ; seulement il aurait continué à tomber pièce à pièce au lieu de s'effondrer tout à coup. La Révolution a achevé soudainement, par un effort convulsif et douloureux, sans transition, sans précaution, sans égards, ce qui se serait achevé peu à peu de soi-même à la longue. »

— cette autre propriété, suivant la conception monarchique, — du prince au peuple; c'est l'élection au lieu de l'hérédité, la volonté au lieu de la fatalité. — Elle est même une réforme religieuse et elle porte en elle une religion, elle est elle-même une religion. D'abord elle proclame la tolérance, la liberté des cultes, l'admission de tous aux fonctions, quelle que soit leur religion, et elle applique ce principe pleinement en 1791, quand tous les Juifs sont reconnus citoyens. Mais ici la Révolution entre en contradiction avec elle-même. Elle crée une religion d'État une Église nationale; tant ce système cher aux hommes de l'ancien régime exerçait d'empire sur les esprits, et de la tolérance et de la liberté des cultes elle passe peu à peu à l'intolérance; puis, après l'insuccès de la réforme religieuse, elle crée des cultes nouveaux, essaie de remplacer la religion catholique par des fêtes civiques, forme de toutes pièces une « religion civile », suivant le programme du Contrat social. La foi dans les destinées de la patrie et de l'humanité par la justice et la liberté, l'espérance infinie d'une *régénération*, voilà la religion proposée à la France et aux Nations. C'est la France patriote qui régènera le monde. Et, par ces sentiments presque religieux qui s'emparent des âmes, en même temps que par le prosélytisme qu'ils inspirent, la Révolution se rapproche du christianisme. — Enfin elle est — par là même — une révolution internationale. Si elle constitue une nation morale nouvelle, la France, elle tend par ses principes à détruire les cadres nationaux existants. Pour les Révolutionnaires c'est la volonté qui maintient le lien entre les diverses parties d'un État, et cela à tout moment; c'est le libre consentement des peuples à leur annexion avec un État qui est le vrai titre de possession pour cet État, et non le droit de conquête et le droit des traités. C'est le déchirement de la carte de l'Europe, c'est la rénovation du vieux monde féodal. C'est l'appel des peuples frères à la liberté. La propagande se fait d'elle-même, et dans toute l'Europe se crée un parti d'adeptes des principes nouveaux qui brisent les attaches morales avec les États dont ils sont les sujets. A partir de ce moment, on voit, dans les pays étrangers, des hommes se séparer de leurs compatriotes et se rattacher par les idées les aspirations, la foi, à la France révolutionnaire. C'est une plus grande France morale. Fait nouveau et d'une portée immense, dont toutes les conséquences, souvent enrayées ou ralenties, ne sont pas encore épuisées.

La Révolution a donc apporté un idéal nouveau ou plutôt renouvelé, celui de la philosophie stoïcienne, celui du christianisme, qu'elle a commencé à réaliser en France, et dont, par fanatisme religieux, elle a poursuivi la réalisation dans toute l'Europe. Voilà comment la Révolution a ouvert une « ère nouvelle dans l'histoire de l'humanité ».

### III

Cette révolution si nouvelle, plonge cependant par ses racines dans l'ancien régime, et la France moderne, loin de renier l'ancienne, s'y rattache comme à sa mère. Souvent les historiens — les premiers qui ont écrit l'histoire de la Révolution — ont prétendu le contraire; ils ont vu dans la Révolution un ouragan qui emporte tout, rase tout ce qu'il trouve sur sa route et ne laisse aucune trace de ce qui fut. Certes, la Révolution a créé une société nouvelle; mais en même temps elle a poursuivi des transformations politiques, administratives, sociales et religieuses préparées par des siècles.

L'idée de l'État, la conception de ses attributions et de son influence ne sont pas différentes avant et après 1789.

La monarchie a fait l'unité et la centralisation. Elle a formé l'unité territoriale, associé aux mêmes destinées Flamands et Provençaux, Bretons et Alsaciens; mais, si elle a commencé l'unité morale que tant d'autres causes, la langue, la littérature, l'histoire, contribuaient à établir, elle ne l'a pas achevée. Les provinces, surtout celles qui sont aux extrémités du royaume, aspirent en 1789 à une vie autonome, demandent des institutions représentatives particulières, sont animées d'un esprit d'exclusivisme qui rappelle encore le moyen âge. On est Français, mais on n'oublie pas que l'on est Flamand, Normand, Provençal. Les vieux sentiments particularistes protestent. La monarchie a centralisé de plus en plus, surtout à partir de Colbert; mais elle n'a pu, en poursuivant cette œuvre séculaire, la mener à son terme; de grands corps intermédiaires s'interposaient entre elle et les sujets : États provinciaux, Parlements, Clergé, Noblesse, aux privilèges et aux intérêts particuliers, entravant l'unification et l'égalisation dans la soumission absolue au Roi. Il aurait fallu établir un niveau commun et régner sur des hommes égaux en droits; le système féodal, la constitution même

de la société s'y opposaient : obstacles insurmontables pour le Roi, chef naturel de cette société.

La Révolution a achevé cette unité morale et cette centralisation, but suprême de la monarchie. Sans doute les hommes de 1789 s'attachent d'abord à rétablir l'individu dans ses droits, à lutter contre le despotisme monarchique. Mais en même temps ils fortifient l'État. Ce n'est plus seulement une unité matérielle qui relie les provinces, mais une unité morale. Le 4 août fait cette révolution. Les provinces, naguère si jalouses de leurs privilèges particuliers, les abandonnent à la Nation et consentent avec enthousiasme à se confondre dans le droit commun de tous les Français. En supprimant les corps intermédiaires ou en les annihilant, on établit cette surface égale qui augmente d'un seul coup et d'une manière inouïe les pouvoirs de l'État. Plus d'associations puissantes, capables de s'interposer entre l'État et les sujets. Peu importe, d'ailleurs, la décentralisation administrative de l'Assemblée constituante, œuvre éphémère qui ne résistera pas à l'expérience, et à qui la crise de 93 substituera la centralisation la plus forte que la France ait jamais vue ; peu important aussi les nouvelles associations, les nouveaux groupements qui dicteront la loi aux Assemblées : tout cela est passager. Lorsque la tourmente sera passée, ce qui restera, c'est un État à qui l'unité morale, cimentée par 1789 et l'abolition des privilèges, l'égalité des droits et la centralisation administrative, donneront une puissance infiniment plus grande que l'ancien régime.

Avant 1789 les attributions de l'État sont très étendues et extensibles, variables au gré du Roi et de ses agents. L'État est tout-puissant sur les personnes : les lettres de cachet, les tribunaux d'exception, les évocations des procès des cours de justice régulières au Conseil du Roi, l'intervention constante dans la vie des familles, dans l'éducation des sujets non-catholiques, montrent avec quel arbitraire et quelle tyrannie il agit, au mépris de la dignité de la personne humaine et de la justice. Il est aussi tout-puissant sur les propriétés. Ce n'est pas en vain que Louis XIV a écrit dans ses Mémoires que le Roi est le maître des biens comme des personnes de ses sujets. Une fiscalité inouïe, ingénieuse, aux formes multiples, subtiles et savamment graduées, s'abat sur les sujets ; le Roi exproprie très souvent, fait attendre longtemps ou quelquefois oublier l'indemnité, impose, en vertu de sa directe royale universelle, des redevances nouvelles sur tous les fonds du royaume.

Il régleme toute la vie économique, la manière de récolter, de fabriquer, de transporter et de vendre les denrées et les produits manufacturés. Il se fait lui-même marchand et industriel et se substitue aux particuliers, crée des monopoles pour lui ou pour des sociétés et des individus. Il a une tendance naturelle à étendre de plus en plus ses attributions.

L'État révolutionnaire ne procède pas autrement. Il prend toutes les fonctions de l'ancien, les exagère même, à la faveur de la grande crise de 1792-93, et en ajoute de nouvelles, conformes à la Déclaration des droits de l'homme, aux principes et aux intérêts de la Révolution. Il n'a pas moins de pouvoir sur les personnes que le Roi, non pas seulement en 93, mais même en 89 : les crimes de lèse-nation, les tribunaux d'exception, le prouvent ; seulement aux époques de calme relatif, où il applique des principes normaux, en 90 et 91, par exemple, il réfrène l'arbitraire de l'ancien système judiciaire. Sur les propriétés il s'arroge des droits beaucoup plus étendus que le Roi. Avant 89, c'était l'arbitraire dans l'expropriation. Après 89, c'est la systématisation de l'expropriation, tirée des précédents, des circonstances et d'un ensemble de raisons juridiques, morales et historiques. Alors il supprime les revenus féodaux, propriétés légitimes jusqu'alors, il prend les biens ecclésiastiques et ceux des émigrés et il les vend pour remplir le Trésor que le Roi a laissé vide et ensuite pour faire la guerre, et par là il continue en les précipitant les évolutions séculaires de la propriété vers la libération et la division. Il régleme, comme le Roi, la vie économique ; mais il va beaucoup plus loin que lui dans cette voie, non pas qu'il le désire, mais parce que la nécessité de la défense nationale l'y oblige absolument. Il fixe les prix de toutes les choses nécessaires à la vie : il remplace la monnaie par le papier. Le maximum, les assignats transforment d'un coup toute l'économie nationale. L'État exerce ses attributions avec plus de rigueur que la royauté : les circonstances l'exigent. Enfin, ajoutant à ses fonctions anciennes, il s'empare de l'assistance qui, déjà au xviii<sup>e</sup> siècle, échappait de plus en plus au clergé et tendait à devenir un service public, et il la considère comme un devoir social que seul il peut remplir ; il attire à lui l'éducation, tout entière jusqu'alors aux mains du clergé et des congrégations religieuses, l'envisage comme le premier devoir et le premier intérêt de l'État, comme le moyen naturel de faire pénétrer les principes nouveaux dans les esprits et de rendre vraiment vivante la Révo-

lution. Enfin, on l'a vu, il prend même la religion, essaie de substituer au vieux culte catholique des cultes nouveaux fondés sur la raison, de mettre à la place de Dieu la Patrie et l'Humanité.

A ces résultats ont conduit les traditions de l'ancien régime, les nécessités de la défense nationale, le fanatisme révolutionnaire, chaque jour accru par les résistances et les entreprises de la réaction. Mais les hommes de la Révolution ont employé les moyens de l'ancien régime. Nés sous l'ancien régime, formés par lui, ils se sont servis naturellement des seules armes qu'ils avaient entre les mains.

Le rôle de l'État au dehors, ils le conçoivent aussi comme la monarchie. Non pas au début : ils renoncent à toute conquête, ils proclament la liberté des peuples, la nécessité d'un libre consentement à l'annexion, et en 1791 et 92 ils consultent les populations du Comtat Venaissin et de la Savoie. Mais bientôt, sous l'influence de la propagande, qui est de l'essence de la Révolution, et des menaces des souverains étrangers et des émigrés, l'État révolutionnaire, après avoir formulé des maximes qui sont la condamnation de la carte de l'Europe et des moyens de conquête des États monarchiques, s'harmonise avec la vieille Europe, glisse peu à peu de la défense vers la conquête et use des moyens traditionnels : les annexions brutales, sans consultation des populations, les trocs, les échanges, tel celui de Venise contre la Belgique et la rive gauche du Rhin. Alors l'idéal des Rois, le vieux rêve des frontières naturelles, agit de nouveau sur les imaginations. Les principes cèdent aux circonstances, l'esprit guerrier succède à l'esprit pacifique de 89, les qualités militaires de la nation se réveillent, la France et l'Europe ne sont plus qu'un vaste camp. Déviation complète de cette révolution qui a bien ouvert une ère nouvelle, mais qui n'a pas fermé, comme on pouvait l'espérer dans l'enthousiasme de 89, l'ère des conquêtes et de la force brutale.

Voilà comment la Révolution, réaction contre l'ancien régime, est aussi la suite de cet ancien régime lui-même. Il n'y a pas un fossé absolu entre la France ancienne et la France moderne. L'une a préparé l'autre. Et même, dans la réalisation de son idéal, la nouvelle s'est inspirée de l'ancienne : c'est ainsi qu'elle a cru pouvoir créer, en 1790, une religion nationale, une religion dominante, comme celle de Louis XIV. De là des contradictions, d'une part, entre l'idéal de justice, de tolérance, de paix, sincèrement proclamé, et de l'autre,

les moyens employés et les résultats obtenus. La faute en est aux hommes, encore écrasés, quoi qu'ils fissent, par les traditions, les mœurs et les préjugés de leur éducation d'ancien régime, ensuite aux circonstances, aux résistances et aux menaces de l'intérieur et de l'extérieur.

Époque étonnante où la France, loin de tomber dans l'anarchie où elle semblait glisser en 1789, se réorganisa virilement et se fortifia, et qui révéla des énergies et des héroïsmes comme on n'en vit guère qu'au xvi<sup>e</sup> siècle ou à l'aurore du christianisme.

PH. SAGNAC.